



REGLEMENT DE CONSULTATION

pour l'exploitation commerciale d'un terrain
communal pour une activité de

**RESTAURANT DE PLAGE TYPE « GUINGUETTE »
Plage du Vivier (zone parking)**

CANDIDATURE A DEPOSER au

POLE ÉCONOMIQUE
263 avenue du 14 juillet
40600 BISCARROSSE

par lettre recommandée avec accusé de réception
ou
remise en main propre contre récépissé

au plus tard le : 11/06/2024

SOMMAIRE

PREAMBULE

SOMMAIRE

- I. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC**
- II. OBJET DE LA CONSULTATION – APPEL A CANDIDATURE**
 - A. Objet
 - B. Informations complémentaires
- III. CANDIDATURE**
 - A. Modalités de présentation du dossier de candidature
 - 1. Forme
 - 2. Contenu
 - 3. Date limite de réception des candidatures
 - B. Modalités d'examen des candidatures
 - 1. Commission de sélection
 - 2. Critères de sélection
 - 3. Possibilité d'entretien complémentaire
 - 4. Procédure sans suite
 - C. Modalités d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT)
 - 1. Information des candidats
 - 2. Signature de la convention d'occupation temporaire

PRÉAMBULE

La commune de Biscarrosse, station balnéaire de la côte atlantique, reçoit la venue de nombreux touristes en bord de mer.

La plage du Vivier très prisée, accueille 3 écoles de surf. De plus, la proximité avec l'aire de camping-cars et le camping « Camping Campéole Le Vivier 4 » fait de ce lieu un endroit animé et très fréquenté.

La commune de Biscarrosse a été sollicitée par la société SAS DB-DREAM BEACH pour l'implantation d'une offre de restauration aux promeneurs et utilisateurs de cette plage sur la zone sous couvert forestier proche du parking du Vivier.

I. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

La commune de Biscarrosse est une collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département des Landes. Elle est représentée par son maire, Hélène LARREZET, dûment habilitée par la délibération n°1 du conseil municipal en date du 29 mars 2021, portant délégation de pouvoirs au maire.

II. OBJET DE LA CONSULTATION - APPEL A CANDIDATURE

A. OBJET

La consultation basée sur le cahier des charges (cf. Cahier des charges 2024 PAILLOTE VIVIER), a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant l'exploitation commerciale d'un terrain communal en vue d'y installer **un restaurant de type guinguette** moyennant le versement par le titulaire de l'autorisation d'une redevance. Ce terrain est situé au niveau du parking du vivier et à proximité de l'aire de Camping-cars.

Cette procédure est organisée et suivie par :

Mme Sylvana DE SOZA

Service Développement Local - Pôle Économique

263 avenue du 14 juillet - 40600 BISCARROSSE

☎ : 05 58 04 80 42

@ : eco@ville-biscarrosse.fr

B . INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le service Développement Local - Pôle Économique reste à disposition des candidats pour toute information complémentaire ou question spécifique sur le sujet.

Pour des raisons d'équité dans le cadre de la procédure, toute réponse apportée à une question posée sera communiquée à l'ensemble des candidats via un fichier QUESTIONS-REponses qui sera disponible durant toute la durée de la consultation sur le site de la commune de Biscarrosse (<https://www.ville-biscarrosse.fr/>), les candidats pouvant librement le télécharger.

De la même manière, le présent document sera disponible jusqu'à la fin de la procédure, la collectivité s'engageant à ne plus le modifier à compter du vendredi 1^{er} mars à 12h. Si le document est modifié, son titre contiendra le numéro de la modification (i.e. : V1, V2, V3, ...)."

Une visite de la parcelle faisant l'objet de cette consultation est possible. Veuillez contacter le Pôle économique au 05 58 04 80 42 pour organiser la visite des lieux.

III. CANDIDATURE

A . MODALITES DE PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. FORME

Les documents demandés, ci-après, devront être rédigés en français et signés par le candidat, personne physique ou pour une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La transmission des offres devra être effectuée sous pli cacheté portant la mention :

« CANDIDATURE À L'OCCUPATION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'ACTIVITE

« GINGUETTE PARKING PLAGE DU VIVIER » - NE PAS OUVRIR

L'enveloppe devra contenir l'ensemble des documents visés au point « n°2. *CONTENU* » ci-dessous.

Les plis seront transmis par voie postale par lettre recommandée avec accusé de réception ou remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Biscarrosse

Service Développement Local - Pôle Économique

149 avenue du XIV Juillet

40600 BISCARROSSE

2. CONTENU

La candidature doit contenir :

. **Une lettre de motivation**, adressée à Mme Le Maire, qui devra présenter de manière synthétique le projet d'activité et argumenter les atouts du candidat à l'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal.

. **Un dossier de présentation** du projet, le plus complet possible, intégrant tous les éléments que le candidat jugera utile à porter à la connaissance d'une commission de sélection (références professionnelles, moyens humains, moyens matériels, services proposés, périodes d'ouverture, développement commercial, fournisseurs, promotion du développement durable et des activités locales, actions de sensibilisation à l'environnement immédiat et aux risques naturels de la zone, etc.).

. **Un acte de candidature** présentant les données juridiques du porteur de projet, les données financières (cf. Annexe 1).

3. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures devront arriver au plus tard le **11 juin 2024**, cachet de la poste faisant foi (sauf en cas de prolongation à l'initiative de la collectivité). Les candidatures parvenues sous enveloppe non cachetée ou après la date prévue ci-dessus ne seront pas prises en considération.

Les candidats prendront toutes les précautions nécessaires pour effectuer leur envoi suffisamment tôt pour permettre l'acheminement des plis dans le temps imparti. Si aucune information sur l'enveloppe ne permet d'identifier l'expéditeur alors la commune de Biscarrosse se réserve le droit d'ouvrir l'enveloppe afin d'en déterminer l'expéditeur, cette ouverture ne vaut pas acceptation de l'offre.

La commune de Biscarrosse se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres. Cette information sera diffusée, le cas échéant, par une insertion dans la presse locale, sur le site Internet de la ville de Biscarrosse et à toute personne qui aura fait connaître son intérêt pour ce projet et laissé ses coordonnées à cet effet.

Le candidat s'engage à maintenir sa candidature et sa proposition durant une période de 15 jours à compter de la date limite de dépôt, soit à compter du 11/06/24.

B . MODALITES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

1. COMMISSION DE SELECTION

Une commission mixte (élus et agents territoriaux) sera spécialement constituée pour l'analyse des candidatures et le choix du candidat.

2. CRITERES DE SELECTION

Après avoir vérifié la conformité du dossier remis, la commission appliquera les critères de sélection suivants :

Qualité du projet et de son intégration dans le site (fournir une insertion graphique – habillage bois imposé)	20 points
Références professionnelles	10 points
Qualité du mobilier (joindre photo)	20 points
Période d'ouverture et amplitude horaire	15 points
Qualité et diversité de la carte	15 points
Grille tarifaire	10 points
Présentation de la démarche de développement durable et de sensibilisation aux risques naturels	10 points

Les offres seront classées suivant la notation indiquée ci-dessus pour chaque critère, chaque candidat étant jugé sur une note globale de **100 points**.

Pour les critères l'attribution des points se fera comme suit :

- note maximum : offre parfaitement adaptée et/ou présentant des avantages supplémentaires.
- 75 % de la note maximum : offre adaptée, répondant en tous points sans avantages particuliers.
- 50% de la note maximum : offre partiellement adaptée répondant mais présentant des lacunes sur certains points.
- 25 % : offre peu adaptée, répondant de façon insuffisante.
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

3. POSSIBILITE D'ENTRETIEN COMPLEMENTAIRE

Après examen des offres, l'autorité habilitée à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public pourra mettre en place un entretien avec chaque candidat visant à préciser l'offre formulée et les conditions d'exploitation. Elle pourra également procéder à une négociation sur tout ou partie de l'offre formulée.

4. POSSIBILITE DE PROCEDURE SANS SUITE

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la commune de Biscarrosse se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

C . MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

1. INFORMATION DES CANDIDATS

Les résultats de la commission de sélection, mentionnée au paragraphe B-1, feront l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception auprès des candidats ayant déposé une proposition.

2. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Le candidat retenu recevra, en sus de la notification, la convention d'occupation temporaire du domaine public précisant les modalités d'usage de la zone qu'il lui reviendra de signer et de remettre à la commune de Biscarrosse :

- Soit par courrier AR à l'adresse suivante : Pôle Économique, 263 avenue du 14 juillet - 40600 BISCARROSSE
- Soit en main-propre au Pôle Économique, 263 avenue du 14 juillet - 40600 BISCARROSSE

Il est rappelé que la mise à disposition des lieux ne sera effective qu'après la signature de ladite convention par les deux parties.

ANNEXE 1 – ACTE DE CANDIDATURE

Je (nous) soussigné(e)(ons),,
déclare(ons) me(nous) porter candidat(e)(s) de façon ferme et définitive en vue d'obtenir
l'autorisation d'occuper temporairement le terrain.....faisant
partie du domaine public communal de la commune de Biscarrosse, moyennant le paiement d'une
redevance annuelle d'un montant de €.

Je déclare (nous déclarons) :

- accepter pleinement les termes du cahier des charges établi par la commune pour l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.
- M'obliger (Nous obliger) à parapher et signer la convention d'occupation temporaire du domaine public dans le respect du calendrier tel qu'il est précisé dans ledit cahier des charges.

Fait à :..... Le.....

Signature(s) :

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Si l'occupation projetée est faite par une société ou une personne morale :

- Préciser sa dénomination sociale, son capital social, son siège social et coordonnées complètes,
- Compléter l'identité complète de la personne dûment habilitée à signer les contrats
- Préciser sa situation financière : chiffre d'affaires global pour chacune des 3 dernières années,
- Joindre une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années ou les trois derniers exercices clos,
- Joindre l'extrait de l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés (K-bis de moins de 3 mois), ou équivalent.